VOL. LIII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, 27 AOUT 1924 — No. 40

**ABONNEMENTS**

Canada, par année ............$1.00
Etats-Unis, par année .......... 1.50
Europe, par année ............ 2.50

**Tarif des Annonces**

Par pouce ..........................50 sous

**ANNONCE LEGALES**

1ère insertion, parligne ......12 sous
Chaque insertion subséquente 8 sous

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 35 sous chacune. Petites annonces, 50 sous.

# LE MANITOBA

## JOURNAL HEBDOMADAIRE.



LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées

Le Manitoba
Publié par A. GAUVIN
42, Avenue Provencher
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone : 1235

### CHRONIQUE DE FRANCE

#### La Turquification

Peu de jours après le 11 mai, parlant de l'ouverture de crédit en dollars et en livres sterlings qui fut consenti par des banquiers anglo-saxons a la Banque de France et qui permit de ramener la livre sterling de 120 francs à 65 francs, le président du parti radical-socialiste alla jusqu'à prétendre que le ministère Poincaré avait "turquifié" la France, en acceptant un tel emprunt auquel les prêteurs avaient mis comme condition le maintien de l'équilibre budgétaire.

Par ignorance ou par gloriole, le futur "Premier" avait cru pouvoir critiquer ainsi la politique de ses prédécesseurs, sans prévoir que ces écarts de langage retomberaient sur leur auteur, dès que la vérité serait mise en lumière.

Et, aujourd'hui, tous ceux qui ont suivi les communiqués relatifs à la Conférence de Londres, ne peuvent moins faire que de se remémorer cette idée de "turquification", pour conclure que le ministre qui se plaignait, il y a quelques semaines, d'y avoir assujetti son pays, était celui-là même qui allait réaliser cette humiliation.

De quoi s'agissait-il, en effet, à Londres?

Deux groupes d'intérêts se heurtaient; celui des créanciers de l'Allemagne et celui de ses fournisseurs. Les uns voulaient obtenir le paiement des réparations, les autres ne se souciaient que de restaurer sa monnaie et ses finances pour lui restituer sa faculté d'achat. Ceux-là réclamaient l'application du traité de Versailles, ceux-ci le considéraient cmme un "chiffon de papier" et, pour faire triompher leur thèse, ils ont fait appel à des banquiers et à la haute finance anglo-saxonne dont les représentants avaient été soigneusement groupés à Londres.

Quand le moment parut favorable, c'est-à-dire quand les demandes franco-belges s'affrontèrent avec les propositions anglaises, et qu'il sembla impossible de les concilier ni de trouver un terrain de transaction, le travailliste MacDonald fit appel aux capitalistes délégués par Wall-Street et par la Cité, et l'on vit que la politique soi-disant démocratique et humanitaire du Labour Party avait ses plus fermes soutiens dans le monde de la finance.

La séance était admirablement réglée! Qu'ils fussent anglais ou américains, les banquiers abondèrent dans le sens du "Premier britannique et renchérirent même sur ses affirmations, proclamant qu'il était impossible de placer l'emprunt de 800 millions de mark-or, base du rapport des experts, si la France et la Belgique ne renonçaient pas à intervenir et à exercer des sanctions à l'égard d'une Allemagne, qui ne tiendrait pas ses engagements. Autrement dit: l'emprunteur allemand devait être libéré de toute contrainte, car il ne trouverait du crédit qu'à la condition de pouvoir méconnaitre sa signature, sans risquer une intervention étrangère....

C'est là, en effet, l'aboutissement des prétentions des banquiers, et cela montre leur illogisme. La France ne demandait pas à intervenir, si Berlin payait; tout au contraire, elle n'entendait agir que dans les cas où le débiteur aurait refusé de s'acquitter, mais en intervenant alors, elle défendait les intérêts de tous les créanciers, aussi bien des souscripteurs de l'emprunt de 800 millions de marks-or que des sinistrés des régions dévastées. Tandis que, par l'élimination de la Commission des Réparations, si l'on empêche la France et la Belgique d'exploiter la Ruhr, du jour où le plan Dawes cessera d'être appliqué par le Reich, celui-ci pourra tout aussi bien refuser de payer les coupons de l'emprunt étranger que ceux des obligations garanties par l'industrie, l'agriculture ou les chemins de fer.

Lorsqu'un pays contracte une dette à l'étranger, et que son crédit est insuffisant, il est d'usage d'exiger une garantie spéciale pour les emprunteurs, ou plutôt l'affectation d'une source déterminée de revenus publics, à la sécurité de l'emprunt. C'est ce qui a été réalisé en Turquie, en Egypte, en Grèce, en Bulgarie, en Serbie, et récemment en Autriche, en Hongrie, en Pologne. Pourquoi ne pas avoir agi de même à l'égard de l'Allemagne?

A ceux qui lui prêteront 800 millions de marks-or, ne pourrait-elle pas donner un droit de préférence sur le produit d'un impôt, d'une entreprise publique, d'un monopole de l'Etat? Dans le budget du Reich qui dépasse actuellement trois milliards de mark-or, il est très facile de trouver une recette de 100 ou 150 millions de marks-or, qui assurerait le service des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt.

Une fois ce gage constitué, tout le surplus des recettes resterait libre et demeurerait à la disposition des autres créanciers.

"Turquification de l'Allemagne", aurait-on crié à Londres.

Peut-être, mais ne nous y trompons pas: la dernière Conférence aboutira, [illegible] et quand même, à une "turquification" soit de l'Allemagne, soit de la France, qui, privée des réparations promises à Versailles et obligée de rembourser à ses alliés les dettes de guerre, restera à la discrétion de ss créanciers. Alors, sera-ce le vaincu ou le vainqueur qui sera "turquifié" Tel est le problème.

Seulement, il y a quatre mois, Poincaré imposait sa volonté à Londres, à Berlin, à New-York, et, aujourd'hui, il est dit et constaté qu'Herriot a cédé, même aux exigences des banquiers....

J. L.

### LES RESULTATS

#### Ce que signifie pour les chemins de fer nationaux le "glas de la protection" sonné par le dernier budget. Un déficit de $75,000,000.00

Les espoirs de Sir Henry Thornton, et du peuple canadien avec lui, ne sont pas prêts de se réaliser. D'une époque à l'autre, il lui faut reculr l'échéance des promesses qu'il nous faisait, il n'y a pas encore bien des mois, de rendre l'entrprise des chemins de fer nationaux payante, d'ici deux ou trois ans. L'an dernier, l'exploitation du réseau de l'Etat avait donné un surplus, qui tout compte fait se ramenait à un peu plus de $5,000,000.00; naturellement ce faible excédent a été bien vite absorbé par les charges fixes, et l'année 1923 s'est bouclée par un déficit de près de $53,000,000.00. N'importe, c'était une amélioration sur l'année précédente, c'était un pas dans la bonne voie, et Sir Henry Thornton tout rayonnant, de prédire que dans deux ou trois ans, l'ère des déficits serait close, et que les chemins de fer de l'Etat deviendraient une source précieuse de revenus.

Hélas! il nous faut déjà déchanter, et c'est M. Thornton lui-même qui nous en avertit. Au lieu des $30,000,000. de surplus d'exploitation qu'il espérait atteindre pour l'année courante, nous devrons faire face à un déficit de $13,000,000.00 à $15,000,000.00, ce qui ajouté aux charges fixes, amènera le déficit total pour l'année 1924, dans le voisinage de $75,000,000.00. Nous retournons donc aux plus mauvais jours, ceux où il fallait consacrer des sommes considérables à la réfection du réseau, et au renouvellement du matériel d'exploitation, et où la consolidation non encore complétée était cause d'inutiles dépenses d'administration.

Aujourd'hui, l'unification est complète, le matériel roulnt est en bon état, et cependant le résultat de l'année s'annonce aussi défavorable qu'au début.

A quoi cela est-il dû? Pourquoi cette marche rétrograde dans la voie du progrès et de l'amélioration? Pourquoi la situation du réseau national ne continue-t-elle pas à s'améliorer suivant les prévisions optimistes de l'administrateur général? Faut-il blâmer Sir Henry Thornton, en conclure à son incompétence?

Aucunement; il a fait de son mieux, et il obtint probablement autant de succès que tout autre à sa place. La cause est ailleurs, la faute est à d'autres, et lui-même nous l'nidique lorsqu'il nous dit que cette dépression est due au fait qu'il s'xpédit beaucoup moins de produits manufacturés, des provinces de Québec et d'Ontario.

Qu'est-ce que cela signifie, sinon que l'industrie est dans un état inquiétant de dépression, et que par conséqunt, le chômage sévit à l'état aigu. La cause? Ll n'est pas besoin de chercher longtemps pour la découvrir. Pendant deux ans nous avons vécu d'incertitude, de crainte, sous la menace constante d'un abaissement de tarif fatal à l'industrie canadienne. Cette menace s'est précisée au mois de mai et le dernier budget l'a même transformée en réalité déprimante, lorsque, à la stupéfaction des trois-quarts du pays, le gouvernement Mackenzie-King a annoncé par l'un de ses membres, que c'en était fait chez nous du tarif protecteur.

Les manufacturiers, qui jusque là n'osaient se lancer dans de nouvelles entreprises, mais conservaient tout de même quelque espoir, et réservaient leur énergie et leurs capitaux pour des jours meilleurs, ont dû au contraire, devant cette condamnation à mort de la Protection, et la concurrence grandissante de l'étranger, restreindre davantage leur production, à leur détriment, comme au préjudice de milliers d'ouvriers qui trouvaient chez eux subsistance et confort.

Aussi le résultat ne s'est pas fait attendre, et les revenus des chemins de fer de l'Etat ne sont que le pâle reflet de ce qui se passe ailleurs. Imagine-t-on en effet, ce que peut représenter de salaires perdus, de moins-value, dans la production industrielle, une diminution de 25 à 30 millions de piastres dans les revenus des chemins de fer qui transportent une partie seulement de ces produits?— nous disons $25,000,000.00 à $30,000,000.00, car il n'est que raisonnable de présumer que le Pacifique devra souffrir au même degré au moins, que le réseau de l'Etat — Le fret ne représente après tout qu'une proportion assez faible de la valeur du produit manufacturé: comme la main-d'oeuvre y entre pour une part plus considérable on peut conclure sans danger d'erreur que, chaque fois que le chemin de fer perd un dollar en frais de transport, l'ouvrier lui, en perd au moins trois, et les autres personnes engagées dans l'industrie, capitalistes, vendeurs, commis, à peu près autant.

Les révélations de Sir Henry Thornton permettent de toucher du doigt les néfastes résultats de la politique de "Tout pour le pouvoir", inaugurée par la firme King-Crerar-Stewart-Lapointe: stagnation de l'industrie, marasme des affaires, chômage des travailleurs, et, ajouté à tout cela, augmentation de charges pour les contribuables, sous forme de déficits plus lourds des chemins de fer nationaux.

C'est ce que M. King appelle réduire le coût de la vie!

Ce qui est réduit, ce qui a diminué, ce n'est pas le coût de la vie, — les statistiques le démontrent, — mais bien le pouvoir d'achat du peuple canadien, à quelque classe ou à quelque région qu'il appartienne.

Car ce que le consommateur canadien n'achète pas du producteur canadien, il ne se le procure pas davantage à l'étranger, pour la raison fort simple et fort révélatrice, qu'il n'est plus en état de le faire, quand ce serait à un prix moindre. Ce qui le prouve jusqu'à l'évidence, c'est cette décroissance qu'accusent les recettes de nos voies ferrées, signe certain d'une diminution des échanges commerciaux, quelle qu'en soit la source. Et précisément, cette décroissance se manifeste depuis le mois de mai. **Depuis le jour où il est devenu certain que le budget libre-échangiste serait voté.**

(La Minerve) DUROC

### LES MINEURS BLANCS

On baptisa de ce nom, en France, avant la guerre, les ouvriers boulangers, qui obligés de travailler la nuit et de dépenser leur dur effort quotidien dans l'obscurité, menaient une vie comparable à celle des ouvriers de la mine: les mitrons toutefois travaillaient dans la farine au lieu de travailler dans le charbon, d'où leur nom de "mineurs blancs".

Certes, on aperçoit tout de suite les raisons qui, si longtemps, ont condamné ces infortunés ouvriers à ne pas connaitre pour ainsi dire, la lumière du soleil qui est comme le foyer de la vie: la clientèle exigeante, tenait à pouvoir se procurer du pain frais dès le matin, et les patrons, dociles à une exigeance dont le client, le plus souvent, ne soupçonnait pas la cruauté, faisait commencer le travail du mitron à dix heures du soir pour se terminer à 6 ou 7 heures du matin.

Mais se rend-on bien compte du péril matériel, et même moral, que peut présenter, pour celui qui s'y trouve astreint, cette véritable vie à l'envers?....

Conditions de vie physique tristement déplorables; mais, plus encore peut-être, conditions déplorables de vie morale et familiale.

L'ouvrier boulanger, certes, peut être père, mais est-il vraiment en mesure de fonder une famille, au sens noble et complet du mot? La vie de famille ne lui est-elle même pas professionnellement interdite?.... Quand peut-il rencontrer ses enfants, les connaitre, sefaire connaitre d'eux....

En dépit des quelques difficultés matérielles, non insurmontables d'ailleurs, auxquelles se heurte la suppression du travail de nuit dans la boulangerie, on conçoit donc que tous les vrais amis du progrès social — pour lesquels celui-ci doit toujours s'accompagner d'un progrès moral — n'aient jamais désespéré de cette réforme profondément humaine.

M. Justin Godart, ministre du travail français, l'a soutenue énergiquement à la dernière session de la Conférence du travail de Genève et, ces jours derniers, il a résolu de procéder à l'application précise et ferme de la loi supprimant le travail de nuit, c'est-à-dire interdisant aux patrons boulangers de faire travailler leurs ouvriers entre 10 heures du soir et 4 heures du matin.

C'est là un cause de justice sociale dont les catholiques français ne se désintéressèrent nullement dès avant la guerre.

Le regretté Cardinal Amette, archevêque de Paris, en particulier, n'avait pas hésité à apporter le précieux appui de sa haute autorité morale aux revendications des ouvriers boulangers en prenant la parole dans un grand meeting publié et organisé en leur faveur.

A son exemple, il y a quelques semaines, l'évêque de Marseille joignait sa voix épiscopale à celles des représentants de syndicats pour demander la suppression du travail de nuit.

Un groupe de catholiques français résolut même, avant la guerre, de prouver, par une expérience pratique, qui se prolongea assez longtemps pour que la leçon en ait été péremptoire, que l'on pouvait fabriquer le pain pendant le jour tout en donnant satisfaction à la clientèle. Ce fut l'expérience du "Pain de Jour", — boulangerie, dont le nom même indiquait tout le programme, qui fut fondée, en plein centre parisien, par la "Jeune République" et M. Marc Sangnier, et inaugurée par Mgr Gardey, qui était alors curé de la basilique de Sainte-Clotilde.

(A suivre en page 4)

### REMARQUABLE EVOLUTION

L'étude attentive des statistiques concernant la situation du cheptel canadien, en 1923, et l'évolution réalisée depuis 1919, révèle une situation assez peu connue, en particulier pour ce qui concerne le bétail bovin, c'est-à-dire les vaches laitières et les autres bêtes à cornes.

Dans cette période de cinq années, le nombre de vaches laitières, en Canada, a augmenté de 110,928 têtes.

La province d'Ontario, à elle seule, figure pour une augmentation de 124,949 têtes, c'est-à-dire pour plus de l'augmentation totale du Canada; c'est donc que le nombre de vaches laitières a diminué dans les autres provinces.

Ce n'est vrai qu'en partie. La province de Québec, il est vrai, enrégistre une diminution de 85,642 têtes dans son troupeau laitier; le Nouveau-Brunswick a perdu 56,962 têtes, la Nouvelle-Ecosse 33,069 têtes et l'Ile du Prince-Edouard 4,803 têtes. Ce qui représente, pour l'ensemble des provinces de l'Est, un déficit total de 187,476 têtes dans le troupeau laitier.

Mais il y a eu augmentation notable dans les troupeaux des provinces de l'Ouest: l'Alberta a gagné 73,644 têtes, la Saskatchewan 29,751 têtes, le Manitoba 25,843 et la Colombie 20,000.

Le départagement quant à l'évolution accomplie, se fait donc en deux groupes très nettement définis: diminution dans toutes les provinces de l'Est à partir de Québec, d'une part; augmentation dans toutes les provinces de l'Ouest, à commencer par Ontario, qui enrégistre le plus gros chiffre d'augmentation.

Le plus gros progrès a été celui réalisé par l'Alberta, dont le coefficient d'augmentation représente tout près de 21 pour cent en cinq années, tandis que le Nouveau-Brunswick a subi la plus forte diminution proportionnelle (également vingt et un pour cent) de son troupeau laitier.

En 1919, le Québec, avec ses 1,056,347 vaches laitières, serrait de près Ontario, avec ses 1,141,101 têtes, mais en 1923, le Québec, avec ses 968,705 vaches à lait, se trouve loin derrière Ontario, qui en revendique 1,265,965.

D'autre part, les provinces de l'Ouest (Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie) possédaient en 1923 un troupeau laitier de 1,138,993 têtes, c'est-à-dire supérieur à celui de Québec.

Ceci signifie que, dès maintenant, ces provinces de l'Ouest, autrefois clientes de Québec pour le beurre, non seulement sont en état de se ravitailler en produits laitiers, mais encore vont devenir à leur tour exportatrices.

En ce qui regarde l'avenir de ces provinces et leur bien être, par conséquent l'intérêt national, c'est un excellent indice.

Mais il est infiniment regrettable de constater l'énorme diminution du troupeau laitier dans les provinces maritimes en ces cinq années. Il est permis de croire que cela explique, au moins en partie, le peu de progrès économique de ces provinces, qui s'en prennent à tort à la Confédération et au tarif.

On s'explique difficilement quels facteurs ont provoqué réellement cette diminution de leur troupeau laitier, alors que par leur situation même ces provinces se trouvent les mieux placées de toutes pour l'exportation du beurre et du fromage sur les marchés anglais.

Pour ce qui est du Québec, ce [illegible] un avertissement dont il faut tenir compte [illegible] nous préoccuper de remédier à cet état de choses en cherchant à remonter aux véritables causes.

## NOS EXPORTATIONS DE BLE

Nos exportations de blé canadien, au cours des dix premiers mois de l'année d'évacuation commerciale, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 1924, se chiffrent, d'après les derniers bulletins de statistiques, à un total de 264,871,080 millions de boisseaux.

C'est un chiffre de beaucoup supérieur à celui des exportations de 1922 et 1923.

Le gros de nos exportations de blé ont pour destination les pays d'outre-mer, qui ont reçu 244,169,707 boisseaux; la différence, soit 20,701,373, allant aux Etats-Unis pour leur consommation (en majeure partie pour leurs meuneries.

Nos exportations pour les pays d'outre-mer se partagent en deux catégories quant à l'évacuation: l'une utilisant les divers ports américains, qui ont expédié 109,509,971 boisseaux l'année dernière, et l'autre suivant les chenaux canadiens, qui s'est chiffrée à 134,659,736 boisseaux.

On constate donc que, pour la première fois depuis longtemps, la majeure partie de nos exportations d'outre-mer ont emprunté les ports canadiens, et c'est une amélioration réjouissante, car l'économie nationale profite largement de ces transports par territoire et ports canadiens.

Ce résultat a été obtenu largement grâce au rôle qu'a joué le port de Vancouver, qui apparait pour la première fois dans notre histoire comme le port canadien le plus important pour l'exportation du blé.

Il a été en effet expédié, l'année dernière 50,691,096 boisseaux de blé par le port de Vancouver, alors que le port de Montréal en a expédié 47,262,196 boisseaux, tandis que Saint Jean, N. B. en a exporté près de neuf millions de boisseaux et Québec 2,144,208.

C'est un événement économique considérable que ce développement du port de Vancouver par rapport à l'exportation du blé de l'Ouest et qui est le résultat direct de l'ouverture du canal de Panama, sans compter, naturellement, l'extension notable de nos exportations dans les pays d'Orient.

Un des résultats non moins notables de ce mouvent courant est de [illegible] l'extension des [illegible] [illegible] l'Ouest alors que [illegible] Montréal se trouvait le [illegible] de la meunerie canadienne.

[illegible]

### Concours d'Horticulture

[illegible] exposition [illegible] de fleurs, fruits et légumes.

[illegible]

### Santé recouvrée grâce au traitement aux fruits

Il y a quatorze ans, M. James S. Delgaty, de Gilbert Plains, Man., était une ruine nerveuse. Son poids était tombé de 170 à 115.

Voici ce qu'il écrivit le 15 mai 1917: "Tous les remèdes que j'essayai se révélèrent inutiles jusqu'à ce qu'un ami me conseillât de prendre 'Fruit-a-tives.' Je commençai aussitôt à me rétablir. Après avoir pris pendant trois mois ce remède aux fruits, j'étais revenu à mon état normal. Je n'ai jamais eu aussi bonne santé que depuis ces six dernières années. Nous ne nous passons jamais de 'Fruit-a-tives' à la maison."

Ecrivant de nouveau le 27 septembre 1923, M. Delgaty dit: "Je m'en tiens à la lettre que je vous ai adressée en 1917: je recommande encore 'Fruit-a-tives'."

"Fruit-a-tives" procure un soulagement permanent parce qu'il délivre de la cause de la nervosité; c'est un traitement aux fruits complet, étant composé de jus de fruits frais et murs et de toniques. 25c et 50c la boite, 6 pour $2.50 chez les pharmaciens ou expédié frais de poste acquittés par Fruit-a-tives Limited, Ottawa.

qué spécialement, et aussi une corbeille de coquelicots en fleurs dont la semence avait été prise près d'Ypres, dans les Flandres, au cimetière des soldats canadiens.

S. H. le Maire Swain accompagné de Mme Swain a ouvert l'exposition à 3 h. samedi après midi, et le soir prononça un discours à la distribution des prix.

### CALCULS BILIAIRES

"Je souffrais de maux de reins et de calculs biliaires" écrit M. S. J. Kaczka de Little Rock, Ark. "Les docteurs me dirent que je devais subir une opération. Au lieu de ça, je commençai à prendre du Novoro du Dr. Pierre. Ma santé a été complètement restaurée et je me sens bien plus jeune." Des milliers ont eu la même expérience. Ce remède végétal n'est pas vendu dans les pharmacies, mais directement. Ecrire au Dr. Peter Fahrney & Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill.

Livré exempt de douane au Canada.

## LA FRANCE MISSIONNAIRE

Voici quelques semaines, un Congrès d'étudiants me procurait l'occasion de montrer notre jeunesse intellectuelle et laborieuse orientée résolument vers l'apostolat missionnaire. Cette réunion professionnelle, en effet, s'était donné pour but spécial d'aider, tout à la fois, les religieux français qui vont porter l'Evangile aux nations païennes et les catholiques des pays slaves, qui travaillent à ramener leurs frères "orthodoxes". Ce jour-là, les intérêts des étudiants ne tenaient, à leurs propres yeux, que la seconde place.

Chez la plupart de ces jeunes, il est probable que la sollicitude missionnaire, évidemment intensifiée par les pressantes exhortations de Rome, avait été préparée dès longtemps par l'Oeuvre de la Sainte Enfance. Un grand nombre d'entre eux, dès la famille et le collège, ont en effet reçu, par leur concours à cette croisade et par la lecture de son bulletin, l'initiation apostolique. Car la puissante et touchante institution de la Sainte Enfance, qui mérite doublement son nom, par les petits coopérateurs qui la soutiennent et par les petits malheureux qu'elle secourt, est toujours florissante au sein du pays qui l'a vu naître et qui continue de l'administrer.

Comme la Propagation de la Foi, comme la Société de Saint Vincent de Paul, comme les Congrès Eucharistiques internationaux, la Sainte Enfance est une de ces associations mondiales, qui furent conçues et données à l'Eglise par la France du dix-neuvième siècle par ce peuple trop souvent calomnié sous l'épithète de France de la Révolution.

L'Oeuvre de la Sainte Enfance, au surplus, tout en gardant ses bureaux à Paris et en restant sous la présidence d'un prélat français (Mgr Mério, après Mgr de Teil) a su adapter son organisation sous la haute direction de l'Eglise, à son caractère éminemment catholique et à son envergure universelle. Les différentes nations dont les aumônes lui permettent de continuer et de développer son admirable ministère, sont largement représentées dans son Conseil supérieur. Elles peuvent suivre ainsi, jusqu'aux orphelins des contrées lointaines, la distribution des secours offerts par leur générosité.

Ces jours-ci, par exemple, elles viennent de constater que l'association, toujours en progrès, après avoir pu répartir un peu plus de sept millions de francs en 1921 et près de neuf en 1922, a déposé, en 1923 une somme de 11,679,935 francs, — soit, en deux ans, une augmentation de 65,84 pour cent.

Toutes les parties du monde, à l'exception de l'Australie (qui n'est pas étrangère à ce beau mouvement, mais dont les recettes ne sont pas encore évaluées) ont apporté leur pierre à cet édifice. Les enfants de France, pour leur part, ont donné près de deux millions, en accroissement de 150,000 frs. sur l'année précédente.

François VEUILLOT

---

Des vols de fruits et légumes deviennent à la mode: des bandits en herbe ont dévalisé des arbres fruitiers dans la propriété de M. A. Boutal. Des tomates ont été volées chez M. Trudeau, rue Ritchot 70.

---

## "Aujourd'hui je ne souffre plus de l'estomac et mes forces se sont beaucoup augmentées", dit M. Trefflé Dupuis



M. TREFFLE DUPUIS, 670, avenue Lartigue, Montréal.

Je suis heureux des bons effets produits par les Pilules Moro alors que ma digestion se faisait très mal, qu'elle me causait des douleurs de toutes sortes et que je me sentais l'estomac comme rempli d'eau. En plus je souffrais de maux de tête continuels; j'avais des étourdissements et des nausées. Les médecins de la Compagnie Médicale Moro, en me recommandant les Pilules Moro, m'ont rendu le plus grand service. Aujourd'hui je ne souffre plus de l'estomac et mes forces se sont beaucoup augmentées. M. Trefflé Dupuis, 670, avenue Lartigue, Montréal.

A tous ceux qui ont des douleurs d'estomac sourdes, cuisantes ou nerveuses, nous recommandons de prendre des Pilules Moro qui enrichissent le sang et en activent la circulation, permettent le fonctionnement régulier des organes et remettent tout le système en parfait état.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remedes. Nous les envoyons aussi par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur reception du prix, 50 sous la boite.

**COMPAGNIE MEDICALE MORO, 274 St-Denis, Montréal**

---

POURVOYEURS DE SA MAJESTE GEORGES V

UN WHISKY PEUT ETRE VIEUX SANS ETRE MUR. POUR ETRE MUR IL DOIT AVOIR VIEILLI EN FUTS.

**"CANADIAN CLUB" and *Imperial* WHISKY**

SONT COMPLETEMENT MURIS DANS DES FUTS DE CHENE DANS DES ENTREPOTS SPECIAUX

REMARQUEZ LA GARANTIE DE L'AGE SUR L'ETAMPE DU GOUVERNEMENT SUR LA CAPSULE DE CHAQUE BOUTEILLE

DISTILLES ET EMBOUTEILLES PAR

HIRAM WALKER & SONS, LTD

WALKERVILLE — ONTARIO

Distilleurs de Wiskies fins
Depuis 1858

---

## AUX MERES DANS L'ATTENTE

**Lettre de Mme. Ayars disant comment le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham l'a soulagée**

Spring Valley, Sask.—"J'ai pris le Composé Végétal avant mon dernier accouchement, car je me sentais si mal que je ne dormais pas la nuit, avec douleurs dans le dos et les hanches, et le jour, je pouvais à peine faire mon ouvrage. Je n'ai jamais accouché aussi facilement, et c'est mon sixième bébé. J'ai lu quelque chose au sujet du Composé Végétal de Lydia E. Pinkham dans le 'Farmer's Telegram,' et j'ai écrit pour avoir un de vos livres. Nous n'avons pas de pharmacie ici, mais j'ai vu votre remède annoncé dans le catalogue de T. Eaton. Je suis l'épouse d'un agriculteur, donc j'ai à faire les travaux appropriés. Mon bébé est une jolie fillette en santé qui, à sa naissance, pesait 9 livres. Je me porte bien, après avoir préparé un grand jardin depuis sa naissance. (Elle est aussi bonne qu'elle peut l'être). Votre remède est le meilleur pour les femmes, j'en ai parlé et même écrit à mes amies."—Mme Annie E. Ayars, Spring Valley, Saskatchewan.

Le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham est excellent pour les mères dans l'attente, elles devraient en prendre durant toute la période. Il fortifie et tonifie le système en général, afin de le faire répondre aux desseins de la nature sur tous rapports. Tous les pharmaciens vendent ce remède fiable. Essayez-le.

---




**Le Liniment Minard est l'ennemi de la douleur. Il pénètre jusqu'à la racine du mal, l'apaise et le désinfecte.**
***Merveilleux pour les névralgies, le mal de dos et la raideur des muscles et des joints.***




---

**NOUS AVONS un "home" splendide à St-Boniface bien décoré et propre que nous changerions pour une ferme d'environ 150 acres plus ou moins, dans une campagne française assez près de l'école et de l'église. Si vous voulez vendre, envoyez-nous les détails, ou bien venez nous voir.**

J. J. SWANSON & CO.
611 Paris Bldg. Phone A 6349

---

## HERITIERS DEMANDES

On cherche les héritiers disparus dans le monde entier. Beaucoup de personnes vivant dans une pauvreté relative, sont riches sans le savoir. Vous en êtes peut-être. Demandez-nous le livre-index "Missing Heirs and Next of Kin" contenant une liste authentique des héritiers disparus et des propriétées non réclamées, annoncées ici et ailleurs. L'index des héritiers disparus, que nous vendons, contient des milliers de noms qui ont paru dans les journaux américains, canadiens, anglais, écossais, irlandais, gallois, allemands, français, belges, suédois, indous, coloniaux et autres, insérés dans ces journaux par des avocats, exécuteurs et administrateurs. Cet index contient aussi une liste des Courts de Chancellerie de l'Angleterre et de l'Irlande et une autre des dividendes non réclamées de la "Bank of England". Votre nom ou celui d'un aieul peut être sur cette liste. Envoyez immédiatement $1.00 (une piastre) pour ce livre.

INTERNATIONAL CLAIM AGENCY
Dept. 894
PITTSBURGH, PA. U. S. A.

---




***Sure***

**Elles ne font pas tison lorsque vous les éteignez. Leur tête ne tombe pas. Elles sont fabriquées sans poison. Le rats ne les rongent pas.**

***Bien comprise***

**Leur plus grande longueur évite de se brûler les doigts en allumant les poêles et les lanternes. Elles donnent une lumière plus brillante qui dure plus longtemps dans l'obscurité.**

***Certaine***

Une légère friction les allume.

**ALLUMETTES FEUILLE d'ERABLE**
*Meilleures et différentes*

---

LE DOCTEUR RITCHIE, dentiste ouvrira un bureau le 1er mai dans le haut de la pharmacie de McKuer, 78 Provencher, St-Boniface.

---

# POUR VOS TRAVAUX D'IMPRIMERIE



### L'Imprimerie est un Art

**Dans l'imprimerie comme tous les métiers d'art il y a un cachet spécial a donner au travail. Cet art ne s'achète pas et surtout ne s'improvise pas, il s'acquiert après de longues années de travail. Il faut savoir donner à tel ou tel ouvrage, telle ou telle apparence; par exemple une carte d'affaire qui sera disposée comme un prospectus, ou une entête de lettre qui ressemblera à une affiche, non seulement ne frappera pas l'attention mais choquera l'oeil. Il est reconnu qu'une annonce bien faite, une conception originale dans la confection d'un programme, ou d'un travail de fantaisie attire l'attention et rapporte des profits certains. Nous nous efforçons de donner à notre clientèle ce cachet dans l'exécution de leurs travaux et pour cela nous n'épargnons pas notre peine. Nos clients nous trouverons toujours prêts à leur faire des suggestions, ou faire des ébauches et nous garantissons une originalité parfaite dans la disposition typographique, une apparence luxueuse dans les couleurs et l'impression, et avec cela un service rapide et des prix convenables. Ceux qui ont bien voulu nous donner une commande d'essai dans le passé sont maintenant devenus nos meilleurs clients.**

Ecrivez pour nos prix avant de placer vos commandes

### Nous ne spécialisons dans aucune ligne en particulier, mais nous satisfaisons dans toutes

ENTETES DE LETTRES — BILLETS DE TOMBOLA
LISTE DE PRIX — LIVRES — PUBLICATIONS — PROGRAMMES
RELEVI DE COMPTE — CARTES D'AFFAIRES
CIRCULAIRES — AFFICHES — ENVELOPPES — FACTURES
ET AUTRES TRAVAUX D'IMPRIMERIE

**TRAVAUX POUR MUNICIPALITE**

ROLES D'EVALUATION — LISTES D'ELECTEURS
RAPPORTS FINANCIERS ET REGLEMENTS
ET AUTRES FORMES DE COMPTABILITE



Les ateliers de notre imprimerie ont un outillage moderne permettant de donner a notre clientele le maximum de satisfaction, des prix moderes et un service irreprochable.

# "LE MANITOBA"

42 Avenue Provencher, St-Boniface, Manitoba

## LES MINEURS BLANCS

(Suite de la Page 1)

Il faut bien dire que l'expérience avait réussi grâce à un outillage perfectionné qui permettait d'accomplir, dans un temps plus restreint, qu'avec la main d'oeuvre, le travail de la fabrication du pain. Partout donc où cet outillage n'existe pas, la clientèle pourrait donc être un peu génée dans quelques-unes de ses petites habitudes; elle pourrait souffrir notamment dans sa gourmandise de pain frais pour le petit déjeuner du matin.

Mais ils sont rares, en ce domaine, les progrès sociaux qui peuvent être réalisés sans aucun effort de la clientèle elle-même. Tout progrès social véritable constitue un empiètement sur l'égoïsme social.

Les catholiques, tout les premiers, se doivent de le comprendre et, le comprenant, d'agir en conséquence, comme l'ont fait les catholiques sociaux et démocrates français.

x. y. z.

## CONTRE LES MODES CONTRAIRES A LA DECENCE

Nous avons publié en son temps le grand avertissement donné aux pèlerins qui de tous pays affluent vers Lourdes par Mgr l'évêque de Tarbes et Lourdes. Dans ce document, très remarqué, le prélat interdit formellement l'accès des processions, de la Grotte et des sanctuaires à toutes les femmes et jeunes filles qui n'observeraient pas les prescriptions du cardinal Pompili, vicaire de Rome, et du cordinal patriarche de Venise.

Le cardinal Pompili avait prescrit:

"La femme ne doit entrer dans la maison de Dieu que décemment vêtue d'un habit montant et la tête couverte, parce que l'immodestie des vêtements, partout et toujours répréhensible, offense tout particulièrement la sainteté des temples, interdit l'accès de la Table eucharistique et attire souvent de terribles châtiments de Dieu".

Le patriarche de Venise avait prescrit de son côté:

"Les prêtres de notre diocèse auront remarqué que, depuis quelque temps, il s'est établi, dans le costume des femmes, une mode qui supprime les manches et augmente le décolletage. Il convient, par suite, d'avertir les fidèles que les personnes qui oseraient venir à l'église avec des habillements de ce genre (corsage décolletés, manches insuffisamment longues, ne descendant pas au-dessous du coude) ne seront pas admises aux sacrements et pourront être invitées à quitter l'église. Si donc une femme ou une jeune fille vêtue de cette façon se présentait à la sainte Table pour communier, tout prêtre devrait — sans d'ailleurs lui faire aucune observation directe — passer devant elle sans lui donner la sainte communion. Si le pasteur de cette personne pouvait ensuite trouver l'occasion de lui faire entendre un paternel avertissement qu'il n'omette pas cet acte de charité."

Rappelons l'avis de Mgr Schoepfer:

"En voyant, à notre vive douleur, le débordement des abus auxquels cherchent à remédier les vénérés cardinaux Pompili et La Fontaine s'étendre de plus en plus et envahir même la cité des Apparitions, nous nous croyons obligé à faire nôtre et à adopter comme ligne de conduite à suivre, — dans tout notre diocèse, mais à Lourdes tout spécialement — les graves décisions prises et promulguées par ces deux illustres princes de l'Eglise.

"En conséquence, si dans notre diocèse de Tarbes et Lourdes, une personne contrevenant dans son costume aux susdites prescriptions, venait à la sainte Table pour communier, tout prêtre, — sans d'ailleurs lui adresser d'observation directe — devrait s'abstenir de lui donner la Sainte Communion.

En faisant ainsi écho aux défenses des Eminentissimes cardinaux Pompili et La Fontaine, nous nous inspirons aussi de l'xemple venu naguère de Notre Saint-Père le Pape Pie XI lui-même, qui a formellement interdit de laisser paraître en sa présence "les dames ou les jeunes filles dont la robe ne serait pas absolument montante et les manches suffisamment longues."

Nous croyons, de plus, en ce qui concerne Lourdes, devoir ajouter que les personnes dont le costume serait contraire aux ordonnances ci-dessus reproduites doivent se considérer comme indignes d'être admises à entrer dans la Grotte miraculeuse, consacrée par les Apparitions de la Vierge Immaculée.

On se souvient aussi que Mgr Quilliet, évêque de Lille, a précisé que les fillettes doivent porter des robes descendant au-dessous du genou.

Enfin, la "Semaine Religieuse de Clermont" publie ce communiqué de l'évêché:

"L'indécence de plus en plus caractérisée d'une mode supprimant dans le costume des femmes les manches et augmentant le décolletage, le sans-gêne avec lequel certaines personnes viennent à l'église dans une tenue indigne de chrétiennes et osent même parfois s'approcher de la saint Taële nous obligent à faire publier par MM. les curés cet avertissement:

"1o L'immodestie des vêtements partout et toujours répréhensible l'est particulièrement dans le saint lieu. C'est pourquoi toute personne se permettant d'y paraître avec une mise inconvenante s'exposerait à être invitée à sortir de l'église.

"2o Les sacrements devront être refusés aux femmes et aux jeunes filles qui se présenteraient au tribunal de la pénitence ou à la Table sainte dans un costume peu décent (corsage décolleté, manches insuffisamment longues, ne descendant pas au-dessous des coudes);

"3o En ce qui concerne le refus de la sainte Eucharistie, le prêtre, sans faire aucune observation à la personne dont la tenue serait incorrecte, se contentera de passer devant elle sans lui donner la sainte Communion.

"4o Le curé d'une personne à laquelle les sacrements auraient été ainsi refusés et qui pourrait ensuite trouver l'occasion de lui donner une paternelle monition n'omettra point cet acte de charité."

Par ces citations, nos lecteurs et lectrices voient combien l'Eglise est émue de voir le paganisme des vêtements nous envahir. Que dis-je? ce n'est plus seulement du paganisme. Les habitants des pays non civilisés que la facilité des voyages amène en Europe, s'étonnent, avec raison, de voir notre civilisation se dévêtir à l'envi, tandis qu'au nom de la civilisation on les invite à adopter, eux, l'usage des vêtements.

Insister est inutile, l'abus est absolument flagrant, le scandale éclatant.

Nous ne prétendons certes pas être en état d'établir contre le torrent de l'indécence une digue efficace, mais nous supplions les familles chrétiennes de refuser de subir le joug de la tyrannie des modes indécentes.

Elles le doivent à Dieu.

Elles le doivent à Jésus-Christ qu'elles veulent recevoir dans l'Eucharistie.

Elles le doivent à la tradition chrétienne.

Elles le doivent à l'édification de la jeunesse. Si on détruit la pudeur, on tombera dans le cloaque de la corruption.

(La Croix) FRANC

## LE PILLAGE DES RUCHES ET COMMENT LE PREVENIR

Il en est des abeilles comme de certaines gens: elles préfèrent voler lorsqu'elles ont l'occasion plutôt que de travailler. Elles ne sont généralement portées à le faire cependant que dans les époques de disette.

Une abeille pillarde se fait remarquer par son allure nerveuse. Elle vole prudemment jusqu'à l'entrée d'une ruche pour s'enfuir précipitamment lorsqu'elle voit une abeille venir à sa rencontre, ou elle cherche, dans les parois d'une ruche, une fente non gardée par laquelle elle puisse s'insinuer. Une pillarde invétérée a le corps luisant, c'est parce qu'elle se frotte en passant à travers les fentes, ou qu'elle a eu de nombreuses batailles avec les gardiennes. Lorsqu'elle sort de la ruche pillée, elle paraît replette, et tandis que les abeilles de la ruche vont e tviennent tranquillement, elle est toujours pressée et s'envole avec difficulté, à cause du fardeau qu'elle porte.

C'est à l'apiculteur à voir que ses abeilles n'acquièrent pas de mauvaises habitudes; qu'il ne laisse jamais de sucre exposé; qu'il ait soin de boucher avec de la boue ou de l'argile toutes les fentes et toutes les ouvertures dans les parois de la ruche, qu'il fasse ses opérations rapidement lorsqu'il examine les ruches; que le nourrissement, s'il est nécessaire, soit effectué dans la soirée, enfin que l'entrée de la ruche soit d'un diamètre proportionnel à la force de la colonie. Ces mesures sont d'autant plus nécessaires quand il y a de la maladie, parce que alors le pillage a des conséquences tout à fait désastreuses, en propageant la maladie.

Si vous constatez que le pillage des ruches est commencé, prenez immédiatement des mesures pour le prévenir. Rétrécissez l'entrée pour que deux ou trois abeilles seulement puissent y pénétrer de front. Jetez une poignée de grosses herbes sur l'entrée et humectez-les de quelques cuillerées d'eau. Les pillardes sont ainsi à un désavantage car les abeilles de la colonie [illegible] les attaqueront lorsqu'elles se glissent à travers l'herbe humide.

Si cependant la colonie pillée court le risque d'être dominée par les [illegible], descendez-la dans la cave jusqu'à ce que le tumulte ait cessé. Une excellente substance repoussante est l'huile de charbon que l'on frotte sur toutes les jointures de la ruche.

## FANFARE LA VERENDRYE

A l'assemblée de la Fanfare La Verendrye tenue le 20 courant à l'Ecole Provencher, la résolution suivante a été unanimement adoptée.

Proposé par M. Joseph Ver[illegible]

Secondé par M. H[illegible] Dav[illegible]

Que les membres de la Fanfare La Verendrye ont appris avec une vive douleur la mort de M. Narcisse Paul, père de quatre de ses musiciens les plus distingués et dévoués, Joseph, Oswald, Philippe, et Alfred Paul.

Qu'ils offrent leurs sincères sympathies à leurs camarades éprouvés ainsi qu'à toute la famille du regretté défunt, et, que comme témoignage d'estime et d'approbation pour les services rendus par ces quatres membres, une grand' messe soit chantée pour le repos de l'âme de leur père.

Que la Fanfare assiste en corps aux funérailles.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la famille et à la presse locale.

### Funérailles

Les funérailles de M. Paul ont eu lieu vendredi dernier à la cathédrale, au milieux de nombreux amis de la famille.

La fanfare La Vérendrye, qui compte quatre fils du défunt parmi ses membres précédait le cortège funèbre.

Les porteurs étaient les frères de l'école Provencher qui comptent un fils du défunt dans leur congrégation.

Le service fut chanté par Mgr Jubinville avec MM. les abbés Brunet et Couture comme diacre et sous-diacre.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de la cathédrale.

Les funérailles avaient été confiées à la maison Desjardins et tout fut fait dans le plus grand ordre et recueillement.